



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Devoirs faits

Question écrite n° 3247

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place du dispositif « Devoirs faits » et son application concrète dans les territoires ruraux. Cette mesure bénéfique, qui permettra de lutter contre les inégalités et amènera les élèves à profiter d'heures hebdomadaires de soutien scolaire, rencontre cependant des difficultés de mise en œuvre concrète dans les territoires, notamment ruraux. En effet, proposer une aide aux devoirs gratuite n'est pas sans conséquence pour les chefs d'établissement et les recrutements qui en découlent. Le texte prévoit que les différents professionnels de l'établissement peuvent contribuer, sur la base du volontariat et en fonction de leurs spécificités, à accompagner les élèves dans leur cheminement. Or les parents en milieu rural redoutent que la mise en œuvre de ce nouveau dispositif soit différenciée d'un territoire à un autre. En effet, outre la disparité des compétences des intervenants pour accompagner les enfants, le recrutement dans les zones rurales est particulièrement difficile. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il souhaite mettre en œuvre pour permettre un recrutement équitable qui tient compte des disparités territoriales afin que ce dispositif soit une vraie réussite pour tous les élèves. Il souhaite également connaître les délais du déploiement de cette mesure sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3247

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5814

Question retirée le : 12 décembre 2017 (Fin de mandat)